

2012/4395 - Rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant : « l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise » - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Société d'exploitation du Parc des Expositions de Lyon - Exercice 2003 à 2009 - « l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Comité de la Foire de Lyon - Exercice 2003 à 2009 (Direction des Assemblées)

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, je vous ai fait parvenir les rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes suivants :

Le rapport concernant « l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise » - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Lyon - Exercice 2003 à 2009.

Le rapport « l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Comité de la Foire de Lyon - Exercice 2003 à 2009.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé ses rapports définitifs le 21 février 2012 et conformément à l'article L 241-11 du code de juridictions financières, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Bien que non soumis à un vote des membres de l'assemblée délibérante, il donne lieu à débat.

Avez-vous des observations ?

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces deux rapports de la Chambre Régionale des Comptes sont emblématiques à plus d'un titre.

Emblématiques du dynamisme lyonnais ; commençons par le positif. On peut voir tout l'attrait d'Eurexpo et la bonne rentabilité financière de la structure, malgré la crise économique. C'est aussi un exemple du travail en bonne intelligence des décideurs économiques lyonnais.

Emblématiques ensuite de votre philosophie de gestion, Monsieur le Maire.

Oh, bien sûr, vous ne gérez pas Eurexpo, ni le COFIL, ni la SEPEL, juste la Ville de Lyon et le Grand Lyon qui ont été sollicités pour participer au développement de cet outil et qui devraient donc exercer un contrôle vigilant.

Mais comme dans bien d'autres sujets, vous avez préféré ne pas regarder, ou ne rien voir, chacun aura sa préférence. Vous avez décidé de vendre en 2006 pour 22 millions d'euros la participation de la Ville de Lyon dans la SEPEL. A cette occasion, vous avez donc vendu les bijoux de famille pour améliorer vos ratios financiers, dans un objectif électoral. Vous avez d'ailleurs procédé de la même manière pour le quartier Grolée, vendu contre des promesses de développement commercial jamais tenues.

Le statut juridique du COFIL est un serpent de mer dont personne ici ne voit la fin. Il était déjà envisagé en 2006 de transformer le COFIL en syndicat mixte ouvert : cela n'a pas été fait. L'imbroglio juridique entraîne aujourd'hui la confusion des rôles et le risque élevé de détournement des fonds publics comme le signale la Chambre Régionale des Comptes.

Ces rapports sont emblématiques de ces situations trop fréquentes où les intérêts se mêlent dans des liaisons potentiellement dangereuses. On le voit avec les travaux confiés à une entreprise appartenant à un administrateur. On le voit aussi avec la création de structures juridiques en cascade, d'actionariat croisé, qui conduisent à ce que le premier organisateur d'événements à Eurexpo soit également un actionnaire important de la structure qui gère le site.

Par ailleurs, le changement de statuts lié au changement d'actionnaire a entraîné une explosion des dividendes, au profit du partenaire privé. Pour faire écho au dernier rapport de ce Conseil municipal, permettez-moi d'évoquer un risque de conflits d'intérêt.

Que des entreprises lyonnaises réussissent, nous en sommes heureux et fiers. Mais quand cette réussite est due à l'exploitation d'infrastructures construites grâce aux impôts des Lyonnais, alors il est de notre devoir d'élus, il est de votre devoir de Maire, de s'intéresser à la gestion et au cadre juridique de ces structures.

La semaine dernière, nous avons été très surpris et même choqués par la déclaration du PDG de GL Events qui proposait, tout simplement, de racheter et de contrôler intégralement Eurexpo. Nous ne pouvons croire que cette déclaration était le fruit du hasard, nous ne pouvons croire que vous n'avez pas été informé de cette déclaration.

Il nous paraît impensable et indécent qu'une entreprise reprenne à elle seule toute la structure et en devienne ainsi propriétaire. Eurexpo doit rester la propriété des Grands Lyonnais. S'il est logique et efficace d'en confier la gestion au secteur privé, un tel centre de conventions et d'expositions doit demeurer sous l'œil vigilant des Collectivités.

L'accueil de conventions, de salons ou de congrès constitue un axe stratégique du développement de notre métropole, il ne peut donc être totalement délégué à une société privée. Même si la réussite de ces manifestations suppose aujourd'hui un grand professionnalisme, cela reste un service public rendu à l'économie régionale qui n'a pas vocation à faire sur le dos des entreprises exposantes des bénéfices exorbitants.

Nous rappelons que les Collectivités publiques et donc les habitants par leurs impôts, ont largement contribué à la construction de cet outil indispensable au rayonnement de l'agglomération. Ainsi, les bénéfices et dividendes dégagés par les Sociétés SEPEL et SEPELCOM (dont il est peu question dans les rapports) doivent-ils être recadrés et aller à l'amélioration du service rendu aux entreprises utilisatrices, en finançant une plus grande part des investissements nécessaires et en améliorant le rapport qualité/prix des prestations fournies à l'économie.

Bien au contraire, on assiste au fil des restructurations successives du capital social à une privatisation accrue des bénéfices, au détriment des usagers d'Eurexpo.

Je ne cherche pas aujourd'hui à entretenir une suspicion. Je dis juste, comme le relève la Chambre Régionale des Comptes, que comme d'habitude, vous n'exercez pas les pouvoirs qui sont les vôtres en matière de contrôle. Que vous soyez un bon communicant pour notre ville et notre agglomération, chacun peut en convenir. C'est bien. C'est utile. Mais c'est insuffisant. Lyon a aussi besoin d'un Maire qui exerce pleinement son rôle de contrôle, un Maire qui recadre et normalise nos relations avec nos partenaires.

Je vous remercie.

**M. ROYER François** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ces rapports de la Chambre Régionale des Comptes posent la question de la structure de gestion du parc des expositions Eurexpo. Cette gestion est actuellement assurée par deux entités distinctes. Le COFIL, propriétaire et assurant à ce titre, la charge d'investissement et de renouvellement et la SEPEL, loueur et gestionnaire du site.

Ce mode de gestion pose un certain nombre d'interrogations sur plusieurs points : insécurité juridique, gouvernance, passation des marchés publics, capacité de pilotage. La forme juridique actuelle, en l'occurrence, la forme associative pour le COFIL, n'est plus adaptée à un tel équipement et à ses enjeux financiers et économiques. Voilà en substance ce que dit la Chambre Régionale des Comptes.

Elle expose différentes hypothèses de transformation possible. La dissolution de l'association et la dévolution de son patrimoine à une personne publique serait celle à

privilégier avec une gestion par le Grand Lyon ou un syndicat mixte. Une commission permanente réunissant la CCI, le Grand Lyon et le Département, travaille actuellement à des pistes d'évolution. Nous attendons de connaître quelles en seront les conclusions.

De celles-ci dépendront l'avenir d'Eurexpo (qui est un élément structurant du développement économique du territoire) et son attractivité. Il faut assurer son développement avec un mode de gestion et un cadre juridique qui lui permettent de faire face aux enjeux liés à son activité. D'autant plus que des investissements publics importants sont consacrés au prolongement du tram T2 pour desservir efficacement le site.

C'est capital si Lyon veut garder une avance dans le domaine des foires, des salons. En dehors de Paris, seule Lyon possède un parc de plus de 100 000 m<sup>2</sup> : Eurexpo possède aujourd'hui près de 116 000 m<sup>2</sup> et permet à la ville de se positionner sur le plan européen.

Malgré l'émergence des moyens de communication modernes, les foires, les salons, les congrès et les événements d'entreprises sont des moteurs économiques. Mais l'offre augmente plus vite que la croissance du marché, ce qui a pour conséquence d'accroître la compétition entre les sites.

La concurrence s'intensifie sur le territoire national. Le Grand Toulouse a voté, en 2011, la création d'un nouveau parc livré vers 2015. Cet ensemble situé au Nord-Ouest de Toulouse devrait couvrir à terme plus de 100 000 m<sup>2</sup>. La ville ne cache pas ses ambitions sur le marché national et international.

Nice aussi compte se positionner sur ce marché avec l'opération d'intérêt national Eco-Vallée qui intègre dans son projet la création d'un parc des expositions de 75 000 m<sup>2</sup> dans la première phase. La région PACA entière cherche à consolider ses positions et à se développer.

La concurrence est aussi européenne et internationale. Les surfaces dédiées aux salons dans le Monde continuent à augmenter. Les principaux développements s'opèrent en Russie, aux Etats-Unis, en Chine mais aussi en Espagne et en Italie, pas très loin de chez nous !

L'Espagne, par exemple, s'est beaucoup développée dans ce secteur ces dernières années. 200 000 m<sup>2</sup> ont été construits dans le quartier de Gran Via à Barcelone, le parc de Madrid a doublé sa surface. Le salon 3 GSM, incontournable dans le domaine de la téléphonie mobile et vitrine des dernières technologies dans ce secteur, a quitté Cannes pour Barcelone.

Dans ce contexte de concurrence accrue et des exemples de Nice et Toulouse, il faut retenir deux choses : d'une part, la recherche d'une nécessaire forme de mutualisation, l'union faisant la force, avec des outils de type SEM. D'autre part, une ouverture dans le choix du mode de gestion.

Le Grand Toulouse, Président PS, n'a rien exclu et a voté en 2011 le principe d'une délégation de service public pour la gestion de son futur parc. Seul choix net, son parc ne sera pas géré en régie directe, la puissance publique est en effet mal outillée pour gérer ce type d'équipement. Il faut à la fois concilier la spécificité de l'activité d'exploitation du Parc des Expositions et l'intérêt général, avec pour objectif le renforcement de la dynamique économique locale. Eurexpo est à la croisée des chemins, nous comptons sur les acteurs réunis à la commission permanente afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir de notre agglomération.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces deux rapports de la Chambre régionale des comptes sont l'occasion de faire un point sur un sujet d'intérêt général, Eurexpo. Cet équipement permet la tenue de salons et de manifestations de rayonnement international et il est de ce point de vue absolument stratégique et essentiel à l'attractivité de notre territoire.

Il est donc de notre responsabilité collective, mais particulièrement de la vôtre, de permettre à cet équipement de continuer à jouer son rôle dans les meilleures conditions. Il est donc temps d'agir et d'avancer !

Le principal problème tient au montage juridique. Fruit d'une histoire qui s'est construite au fil du temps, nous devons maintenant sortir de cette situation. La Chambre régionale des comptes a pointé les nombreuses difficultés et les risques juridiques liés à la forme associative du Comité de la Foire internationale de Lyon, dite Cofil, et à la question de son exploitant, la Sepel, et ces risques sont suffisamment importants pour justifier l'urgence. Mais pour trouver une solution juridique, encore faut-il que les différents acteurs concernés expriment leurs souhaits et le rôle qu'ils veulent jouer dans les futures structures à mettre en place.

Si l'on part du principe que le Cofil ne peut perdurer, nous devons donc nous poser la question de savoir vers quelle structure il peut évoluer ? La Chambre régionale des comptes mentionne principalement deux hypothèses : celle d'une reprise en totalité par le Grand Lyon, ou celle de la création d'un syndicat mixte qui réunirait les différentes collectivités, notamment le Grand Lyon et le Conseil général.

Le choix entre ces deux solutions doit faire l'objet de discussions, de concertation et doit ensuite surtout faire l'objet de décisions. Une réunion du Cofil s'est tenue récemment et nous espérons que bientôt, des décisions pourront être prises.

La question de la place de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui est au Cofil tout en étant aussi actionnaire de la Sepel avec la société GL Events, se pose. Là aussi, il faudra que des décisions soient prises pour clarifier la situation, la CCI de Lyon ayant sans doute plutôt vocation à être associée à l'exploitant qu'au propriétaire du site.

Derrière cet enjeu juridique, il y a bien sûr aussi des enjeux financiers et de ce point de vue-là, la situation économique du Cofil, comme de la Sepel d'ailleurs, est plutôt bonne. Il faut rendre hommage à l'ensemble des acteurs qui ont permis, au fil du temps, le bon positionnement de Lyon sur la scène française, européenne et mondiale des grandes manifestations. Et même si nous avons malheureusement perdu quelques grandes manifestations comme Lyon Mode City, nous pouvons être fiers d'événements comme la Foire de Lyon, le Sirha ou encore Pollutec, dont l'édition 2012 se tiendra à Lyon. Bravo aux forces économiques de la région qui ont fait la richesse de notre territoire ! Pour autant, quelques questions se poseront sur la bonne répartition de cette richesse et sur l'affectation des résultats.

C'est d'abord la question du loyer que l'exploitant verse au propriétaire. Il est toujours difficile pour ce type de structure de définir le bon montant, et doit-on appliquer un loyer variable en fonction du chiffre d'affaires généré ? Qu'en est-il des versements de dividendes ? On le voit dans le domaine financier et du montage juridique futur à prévoir, de nombreuses questions nécessiteront des réponses précises.

Autre aspect touchant aux finances : la participation du Cofil dans sa future forme, au financement des infrastructures de desserte du parc, qu'elles soient routières ou en transport en commun. Là aussi, les sujets sont d'actualité, notamment avec la desserte d'Eurexpo par le tramway. Nous pourrions multiplier les interrogations sur ce dossier stratégique pour notre ville et pour notre agglomération.

Pour conclure, je dirai Monsieur le Maire, mes chers collègues, que si Eurexpo est un bel outil qui fonctionne bien, il doit être en permanence conforté pour conserver sa compétitivité, cela a été dit. De nombreuses villes en France construisent aujourd'hui des parcs d'exposition et nous serons bientôt soumis à une concurrence nouvelle qui peut venir bousculer cette réussite lyonnaise.

Le règlement de la question juridique qui pourrait paraître accessoire est donc essentiel, c'est une étape indispensable à la performance et à la modernisation d'Eurexpo. Il faut donc agir, et agir vite ! Il en va de l'intérêt général de notre agglomération.

**M. KIMELFELD David**, maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, tout d'abord je voudrais remercier M. Royer pour ses propos constructifs sur cette question, et dire à M. Geourjon qui souhaite toujours « laver plus blanc que blanc », tout cela pour plus de transparence, qu'à ne pas se pencher sérieusement sur les dossiers, à vouloir simplement relayer quelques articles de presse, à vouloir commenter quelques interviews, cette volonté légitime de transparence perd de sa force par une absence de connaissance des dossiers pour favoriser quelques effets de manches, bien éloignés de l'intérêt de notre collectivité, de la ville de Lyon, de l'agglomération lyonnaise et de ses habitants.

Avant de rentrer très rapidement dans le dossier, je voudrais juste préciser pour la bonne compréhension de l'ensemble des personnes qui sont présentes, que le Cofil est le propriétaire des lieux et que la Sepel est le gestionnaire des salons et des lieux. Je crois que c'est important de le préciser pour être le plus clair possible.

Que dit la Chambre régionale des comptes ? D'abord, elle fait un certain nombre de remarques, mais elle ne dit pas comment il faut faire. Je crois qu'en matière de préconisation il faut être très prudent, on a quelques exemples au travers les Berges du Rhône et d'un certain nombre de questions posées autour des Hospices civils de Lyon, pour être prudents dans les préconisations.

La Chambre régionale des comptes dit qu'il y a déséquilibre dans la gouvernance du Cofil entre acteurs publics et privés, alors que des financements importants ont été apportés par les collectivités pour améliorer Eurexpo et le rendre compétitif sur le marché mondial et européen. En effet, nous sommes dans une compétition féroce pour attirer ou retenir des salons. C'est bien sûr avant tout des emplois à court, moyen et long terme.

La Cour des comptes dit qu'il ne faut pas exclure l'application des règles de la commande publique et du Code des marchés publics pour le Cofil. La Chambre régionale des comptes préconise l'évolution du dispositif effectivement par dévolution du patrimoine du Cofil à une personne publique, le Grand Lyon ou un syndicat mixte.

Sans attendre les conclusions du rapport de fin 2011, le Cofil a pris des mesures répondant à quelques points importants soulignés par la Chambre régionale des comptes et ce, dès 2009 : d'abord, le retrait de l'exploitant d'Eurexpo du Cofil, afin d'éviter les conflits possibles d'intérêt entre l'exploitant d'Eurexpo et le propriétaire des lieux -ceci a été fait en 2009-, la présidence de Cofil différente de la présidence de Sepel afin justement de préparer un nouveau processus de gouvernance, et puis la mise en place d'une commission d'appels d'offres au sein du Cofil.

Les observations de la Chambre régionale des comptes conduisent à faire évoluer ce Cofil. Le scénario privilégié, mais qui n'est pas arrêté définitivement par le Grand Lyon, le Conseil général du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et retenu par le Conseil d'administration du 30 mars pour être étudié, est le suivant :

- la création éventuellement d'un syndicat mixte constitué du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône qui reprendrait la propriété d'Eurexpo et qui répondrait en partie aux inquiétudes de M. Geourjon ;

- la remise en concurrence de la gestion d'Eurexpo au terme du bail sous forme de délégation de service public.

Il a été décidé, pour préparer avec le plus de garanties ces décisions, de mettre en place dans les plus brefs délais, c'est-à-dire tout de suite, maintenant, un groupe de travail issu du Conseil d'administration du Cofil pour étudier de façon détaillée les modalités de mise en

œuvre du scénario, notamment sur l'aspect juridique -et vous l'avez souligné Monsieur Havard-, sous l'aspect financier, aspect très important car cette solution ne doit pas handicaper les collectivités pour financer les prochains investissements importants sur ce magnifique outil de travail.

Nous avons souhaité dans tous les cas pouvoir maintenir un Cofil, mais avec une évolution de gouvernance sur l'attractivité et sur la stratégie uniquement car, comme je le disais en début de mon intervention, nous sommes dans un marché extrêmement concurrentiel.

Il faut que quelle que soit la forme juridique retenue, nous restions mobilisés, collectivités et acteurs économiques, pour que cet outil reste efficace et continue à accueillir des salons de dimension nationale et internationale -je pense, par exemple à Pollutec ou au Sirha- pour que nous soyons encore en capacité de réaliser des investissements importants, pour rester dans la course, non pas simplement pour briller, mais pour continuer à créer des emplois, pour développer notre agglomération et la métropole, toujours dans un souci de transparence, bien loin de quelques caricatures exposées par une certaine Opposition. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. On me dit que M. Tête, à titre personnel, souhaitait intervenir.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, brièvement, je crois que chacun a compris que le dossier était complexe sur le plan juridique, parce que c'est un ensemble de poupées russes, avec une association, le COFIL, au-dessus, SEPEL, avec un bail commercial sans mise en concurrence et encore au dessus SEPELCOM qui gérait l'essentiel des salons et maintenant l'intégralité des salons, sauf deux de SEPEL.

Nous avons discuté de tout ce dossier en 2006 au sein de notre Assemblée : tous les problèmes soulevés par la Chambre Régionale des Comptes étaient parfaitement connus. A l'époque, et je reprends la formule qui est dans les rapports et qui est celle de la CCI, il y avait une volonté de clarification du montage juridique, en distinguant plus nettement le propriétaire public des terrains et des bâtiments des sociétés exploitantes du parc des salons avec restructuration des sociétés SEPEL et SEPELCOM.

Quelle a été la réalité, sur cette période dans laquelle la Ville a été contributeur ?

Premièrement, en 2006, GL Events fait l'acquisition de 49 % du capital de SEPELCOM, celle qui gère les salons, entreprise spécialisée dans l'organisation des salons. Elle achète à une société privée REED pour 28,642 M€. Bien entendu, le complément de la participation -c'est-à-dire les 45 %- a été cédé par la CCI, moins d'un an après, pour 16,5 M€. Comprenez pourquoi la moitié vaut beaucoup moins quand c'est la CCI qui vend à GL Events, que quand on l'achète à du privé : la différence de plus-value est de 10 à 12 M€ au profit de GL Events.

Deuxième étape, celle que nous avons vécue sur la Ville de Lyon en décembre 2006, je vous épargne le détail de calculs que vous avez dans l'intervention du Groupe des Verts de cette époque : nous avons mis en évidence que, après l'expertise, la manière de racheter les actions par la Société elle-même qui rachète ces actions, avait l'effet de produire une plus-value ou un « goodwill » au profit de la Société de GL Events de 3,9 M€.

Troisième étape : une prise de participation qui a été faite, cette fois-ci de GL Events, sur la Société SEPEL en janvier 2006, complétant l'une faite en décembre 2005. GL Events a donc acquis pour 8,211 M€, 30,19 % des actions. Or, nous avons vu, juste après dans les mois qui ont suivi, il y a eu cette prolongation du bail commercial sans mise en concurrence pour quinze ans, ce qui a eu un effet, effectivement, de revaloriser les actions,

comme nous l'avons vu dans la délibération du Conseil municipal. Donc, la plus-value est de 17 à 18 M€.

Grâce à tout cela, on peut estimer que sur cette reconfiguration, qui en l'espace de deux ans, a fait rentrer GL Events comme principal opérateur de l'opération SEPEL, COFIL, SEPELCOM : une plus-value potentielle de 31 à 34 M€.

Ma question est simple : faut-il beaucoup d'amis pour faire des affaires sur la Ville de Lyon ? Et ma deuxième question : pourquoi les engagements qui ont été pris -dont vous avez ici le tableau que le Maire de Lyon nous a transmis à l'époque, et qui étaient les suivants : pour clarifier les choses - mise en place d'une Délégation de Service Public DSP en 2010-, pourquoi cet engagement avec un syndicat mixte ? Tout cela était donc parfaitement connu, pourquoi cela ne s'est pas produit pour enfin mettre les choses sur les bons rails.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. M. Tête a toujours des jugements péremptoires sur la façon dont se produisent les choses ! Quelquefois il arrive qu'il n'ait pas raison, et quelquefois même il lui arrive d'être condamné par la justice sur le jugement qu'il a porté sur le fonctionnement des autres. On lui laissera donc ses propos ! On essaiera de faire en sorte qu'il continue à y avoir un développement du tourisme d'affaires, évidemment si on lui donnait... Il pose déjà des recours contre le développement de T2 pour arriver jusqu'à Eurexpo, on ne lui laissera pas le soin de gérer l'ensemble du patrimoine lyonnais.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

(Adopté.)